Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ: 8970860
Centre d'intérêt: 758

Québec (Province). Conseil des universités.

Projet de programme de baccalauréat en langues modernes de l'Université du Québec (UQAC) : avis au Ministre de l'enseignement supérieur et de la science / Conseil des universités. -- Sainte-Foy : Le Conseil, 1990.
12 p. ; 28 cm. -- (Avis / Conseil des universités du Québec, ISSN 0709-3985 ; 89.10)

Résumé au début du v. Code: 2310-0150.

ISBN 2-550-20582-0

Descripteur(s): Langue moderne * Programme d'études * Approbation * Baccalauréat * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Université du Québec à Chicoutimi

Dans cet avis, le Conseil des universités recommande au MESS d'autoriser l'Université du Québec à Chicoutimi à créer, à titre expérimental pour cinq ans, un programme de baccalauréat en lettres modernes comportant une option principale en anglais et une option secondaire en espagnol. Cette recommandation fait suite à l'évaluation de qualité et d'opportunité à laquelle était soumise cette troisième version du projet soumis par l'UQAC.

Type de document: m

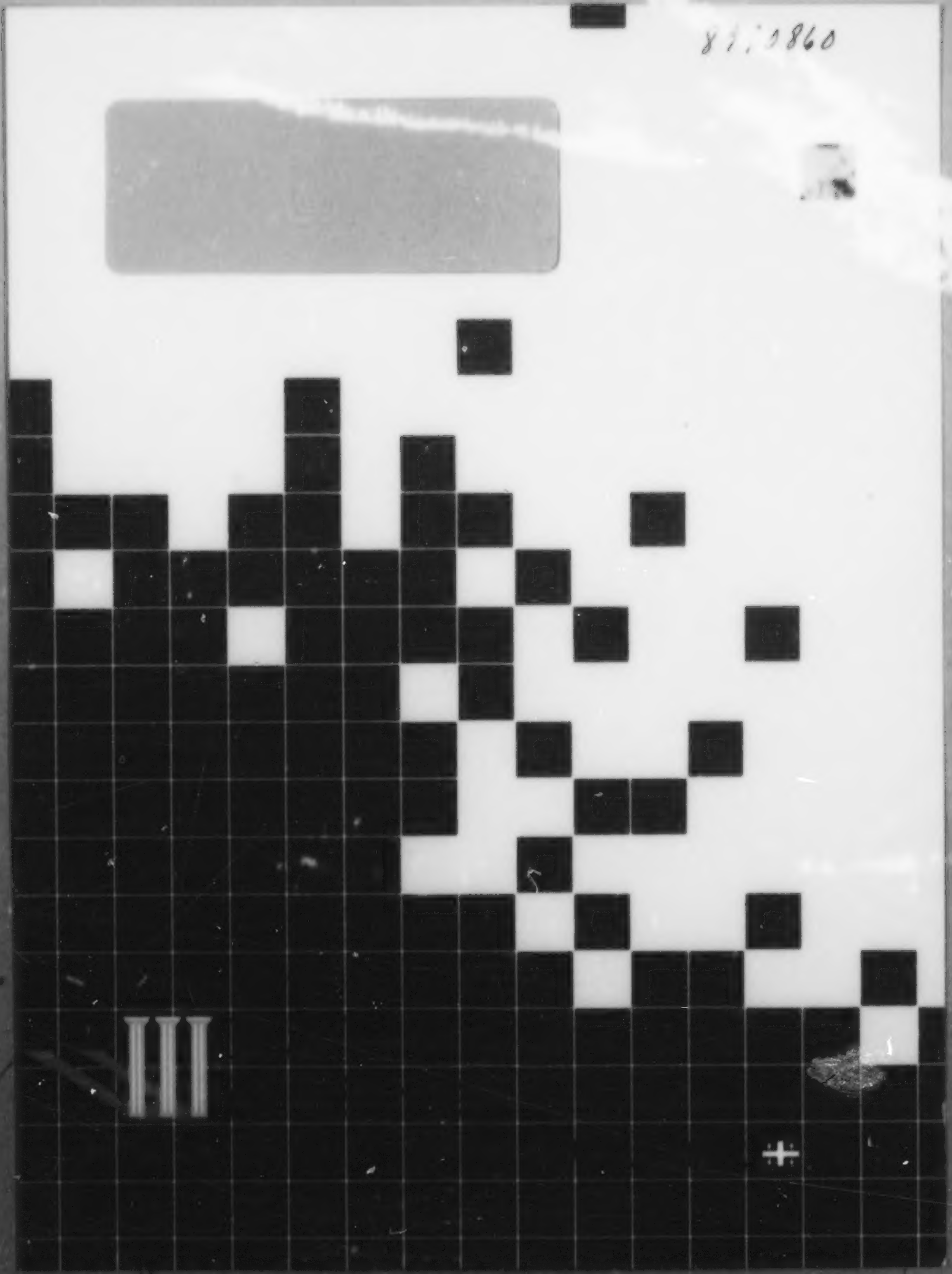
8110860

Projet de programme de baccalauréat
en langues modernes de l'Université
du Québec (UQAC)

Avis au Ministre de l'Enseignement
supérieur et de la Science
Code : 2310-0150

Conseil des universités

Avis no 89.10
Février 1990

CONSEIL DES UNIVERSITÉS

2700, boul. Laurier
Tour Frontenac, 8e étage
Sainte-Foy, (Québec) G1V 2L8

Téléphone :(418) 646-5821

Gouvernement du Québec

Dépôt légal : premier trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 0709-3985
ISBN : 2-550-20582-0

Résumé

Le projet de programme de baccalauréat en langues modernes, objet de la présente recommandation, est la troisième version d'un projet initialement soumis au Comité des programmes en 1979. Dans son avis 79.18 de mai 1980, le Conseil recommanda au ministre, qui suivit cet avis, de ne pas autoriser l'implantation de la 1re version de ce programme. En 1980, une 2e version du projet fut soumise au Comité des programmes. Dans son avis 80.15 de juin 1981, le Conseil recommanda de refuser l'implantation de cette 2e version du programme, mais recommanda d'en reconnaître l'opportunité et d'inviter l'Université du Québec à soumettre une nouvelle version, qui se conformerait à un certain nombre de caractéristiques. Le ministre suivit cet avis. En 1988, l'Université du Québec répondit à l'invitation contenue dans l'avis 80.15 et soumit une 3e version de son projet. À cause de la longue période écoulée entre l'adoption de l'avis 80.15 et la réception de cette 3e version du projet, le Comité des programmes décida de la soumettre à un processus complet d'évaluation, de qualité puis d'opportunité.

Dans sa 3e version, le programme soumis se présente comme un baccalauréat (B.A.) de 90 crédits, comportant une option principale en anglais et une option secondaire en espagnol. Comme l'avait recommandé le Conseil dans son avis 80.15, l'ouverture d'une option secondaire en allemand a été supprimée. En plus des champs d'études en langues et linguistiques, le programme s'intéresse aux civilisations anglaise et espagnole.

L'évaluation de qualité, réalisée par le Conseil des études de l'Université du Québec, s'est avérée favorable. Les objectifs du programme sont jugés suffisamment explicites pour que les candidats sachent à l'avance quel profil de formation ils peuvent atteindre en s'y inscrivant. La structure, le contenu et les cheminements proposés sont réalistes et permettent d'atteindre les objectifs spécifiques de formation. Même si certaines améliorations sont souhaitables, on peut augurer qu'elles interviendront en temps voulu, après une phase raisonnable d'expérimentation. La qualité du programme est donc suffisamment établie pour que l'université responsable puisse aller de l'avant avec ce projet.

Par ailleurs, le nouveau programme répondrait à des besoins culturels évidents. À l'instar des autres établissements universitaires, l'Université du Québec à Chicoutimi veut développer et maintenir un champ d'études dans les langues modernes, la linguistique et la littérature comparée et assurer ainsi une ouverture sur les diverses civilisations. Le programme de baccalauréat en langues modernes s'inscrit dans la mission culturelle de l'université et suit une longue tradition universitaire. Il répond aussi à des besoins exprimés dans la région desservie.

Les coûts qu'entraînerait la mise sur pied du nouveau programme sont minimes : 2 cours seulement seraient à créer et l'engagement de nouveaux professeurs n'est pas prévu à court terme.

Le Conseil recommande donc l'implantation du nouveau programme, à titre expérimental pour 5 ans.

TABLE DES MATIÈRES

1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME 2

2. ÉTAT DE LA SITUATION 2
2.1 Historique du dossier 2
2.2 Présentation du projet 4

3. ÉVALUATION DE QUALITÉ 5

4. ÉVALUATION D'OPPORTUNITÉ 7
4.1 Opportunité culturelle 7
4.2 Opportunité socio-économique 7
4.3 Opportunité institutionnelle 8
4.4 Opportunité systémique 9

5. CONCLUSION 10

6. RECOMMANDATION 11

1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME

- Nom du projet de programme: baccalauréat en langues modernes.

- Appellation et abréviation du grade: bachelier ès arts (B.A.).

- Nom de l'établissement: Université du Québec (UQAC).

2. ÉTAT DE LA SITUATION

2.1 Historique du dossier

En 1979, l'Université du Québec soumit au Comité des programmes le projet d'un programme de baccalauréat en langues modernes dont elle envisageait l'implantation à l'UQAC. À l'issue du processus d'évaluation, le Conseil des universités, endossant la recommandation du Comité, recommanda au ministre de l'Éducation, dans son avis no 79.18 de [illegible] 1980, de ne pas autoriser l'ouverture du programme. Le ministre suivit cet avis.

En septembre 1980, l'Université du Québec soumit au Comité des programmes une seconde version de son projet. Un nouveau processus d'évaluation fut mis en route, au terme duquel le Conseil, suivant encore en cela la recommandation du Comité des programmes, recommanda au ministre de l'Éducation, dans son avis no 80.15 de juin 1981:

> «de refuser l'implantation, à l'Université du Québec à Chicoutimi, du projet de baccalauréat en langues modernes tel que soumis pour approbation;
>
> de reconnaître avec les experts consultés la pertinence d'implanter à l'Université du Québec à Chicoutimi un programme de

baccalauréat en langues modernes privilégiant les aspects culturels d'autres civilisations et l'approfondissement des langues;

d'inviter l'Université du Québec à Chicoutimi à soumettre au Conseil des universités un rapport sur les possibilités de réaménagement des programmes déjà existant à l'Université du Québec à Chicoutimi dans le secteur des lettres et sur la concertation avec les cégeps de la région concernant l'enseignement des langues;

d'inviter l'Université du Québec à Chicoutimi à soumettre un nouveau dossier de programme de baccalauréat en langues modernes qui n'aborderait, dans un premier temps, que les langues et civilisations anglaises et espagnoles.»[1]

Le ministre suivit cet avis, comme il l'avait fait pour le précédent.

En août 1988, répondant à l'invitation contenue dans l'avis du Conseil no 80.15, l'Université du Québec transmettait au Comité une troisième version du programme de baccalauréat en langues modernes envisagé par l'UQAC. Après avoir examiné ce document lors de sa séance de novembre 1988, le Comité décida de considérer le projet comme un nouveau dossier, étant donné la longue période écoulée entre l'adoption de l'avis no 80.15 et la réception de cette troisième version du projet. Le président du Comité écrivit alors au vice-président à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec pour l'informer de cette décision et pour lui offrir le choix entre l'ancienne et la nouvelle procédure d'évaluation, l'évaluation de ce projet ayant été commencée sous l'ancienne procédure. Préférant l'ancienne procédure, l'Université du Québec mit en route un nouveau processus d'évaluation de qualité; le Comité des programmes, de son côté, choisit et consulta ses propres experts externes.

---

1 *La première version du projet traitait de l'anglais, de l'espagnol et de l'allemand.*

2.2 Présentation du projet

L'UQAC est déjà présente dans les domaines des langues, des lettres et de la linguistique avec, notamment, les programmes suivants :

- certificat de 1er cycle en anglais, langue seconde;
- certificat de 1er cycle en enseignement du français au primaire;
- certificat de 1er cycle en enseignement du français au secondaire;
- certificat de 1er cycle en espagnol;
- certificat de 1er cycle en langues modernes;
- certificat de 1er cycle en français pour non francophones;
- baccalauréat (B.A.) d'enseignement en anglais, langue seconde;
- baccalauréat (B.A.) d'enseignement en études françaises;
- baccalauréat (B.A.) en études littéraires françaises;
- baccalauréat (B.A.) en linguistique;
- maîtrise (M.A.) en études littéraires;[2]
- maîtrise (M.A.) en linguistique.[3]

L'UQAC souhaiterait élargir son éventail de programmes en langues avec un programme de baccalauréat (B.A.) en langues modernes. Ce programme, qui serait rattaché au Module des langues modernes, comporterait 90 crédits ainsi répartis :

- 54 crédits pour l'option principale en anglais;
- 27 crédits pour l'option secondaire en espagnol;
- 9 crédits pour des cours libres.

Le nouveau programme serait pris en charge par les quatre professeurs d'anglais et le professeur d'espagnol que compte actuellement l'UQAC. Ces

---

2 *Il s'agit d'un programme de l'UQTR, offert «par extension» à l'UQAC et à l'UQAR.*

3 *Il s'agit d'un programme de l'Université Laval, offert par celle-ci à l'UQAC en vertu d'une entente entre les deux établissements.*

cinq professeurs réguliers seraient assistés par des chargés de cours. Au total, la proportion des cours assurés par les professeurs réguliers serait d'environ 75%.

Les prévisions d'inscription s'établissent ainsi : 50 inscriptions lors de la première année d'implantation, puis 20 nouvelles inscriptions lors de chacune des deux années subséquentes. Par la suite, l'effectif total du programme devrait se stabiliser autour de 60 étudiants.

3. ÉVALUATION DE QUALITÉ

La qualité d'un programme repose d'abord sur l'articulation étroite des objectifs généraux et spécifiques avec le contenu, la structure et les cheminements proposés. Évidemment, quand un programme est essentiellement orienté vers des besoins culturels sans incidence professionnelle définie, les objectifs peuvent être plus diversifiés et donner lieu à une plus grande ouverture à la poursuite d'objectifs personnels.

Dans une certaine mesure, les objectifs généraux du programme de baccalauréat en langues modernes reflètent cette diversité. Le contenu du programme conduit à une assez grande polyvalence. Au-delà des cours de langues proprement dits qui «sont réduits au minimum» (p. 38 du dossier), le programme contient des cours de linguistique, de littérature, de civilisation et de communication. On peut escompter que le diplômé de ce programme aura une certaine polyvalence culturelle lui permettant d'aspirer à des emplois divers qui sont énumérés dans le dossier de présentation.

Dans un programme de langues comme en tout autre, les objectifs spécifiques doivent viser plus que l'acquisition de connaissances. L'application du savoir et le développement d'habiletés intellectuelles jouent un grand rôle dans la formation. La capacité de percevoir, d'analyser et de faire la synthèse des structures langagières, simples ou complexes, en matière de communication, de transposition linguistique, de traduction, etc. sont des objectifs importants. Ces objectifs ne peuvent être atteints que par des

travaux répétitifs et une longue pratique. Certains experts ont exprimé un «certain malaise» devant le clivage observé entre les objectifs visés et les moyens mis en oeuvre pour les atteindre. En effet, malgré la présence de plusieurs cours orientés vers le développement des habiletés, on ne semble pas tout à fait convaincu que ces objectifs seront atteints de façon satisfaisante. Toutefois, il faut considérer que ce programme embrasse un champ d'études qui est en émergence à l'Université du Québec à Chicoutimi. Après quelques années d'expérimentation, les ajustements s'imposeront d'eux-mêmes, pourvu que tous les intéressés, étudiants, professeurs et administrateurs, demeurent conscients des objectifs à atteindre et des moyens à mettre en oeuvre.

Le Comité des programmes a demandé des renseignements quant à l'encadrement des étudiants dans ce programme de langues modernes. Il a surtout cherché à connaître la proportion de professeurs de carrière et de chargés de cours qui seraient affectés aux diverses activités pédagogiques. Les responsables du programme ont répondu par un tableau détaillé démontrant que les trois quarts des activités d'enseignement seraient assurés par des professeurs de carrière. Il n'y a que le quart des cours qui serait confié à des chargés de cours que, par ailleurs, on assure être des enseignants de qualité. La proportion de professeurs de carrière serait donc bien supérieure à ce qu'on observe dans beaucoup d'autres programmes.

Quant à la qualité de l'équipe professorale, les experts estiment qu'elle est suffisante. Dans tous les cas, il s'agit de personnes dont la compétence est attestée par des diplômes et par des publications. De plus, les membres de cette équipe professorale ont déjà de nombreuses années d'enseignement universitaire à leur actif. L'équipe professorale pourrait donc assumer adéquatement les charges inhérentes à ce programme. Une ombre au tableau : un seul professeur de carrière est affecté à l'enseignement de l'espagnol. Cette partie du programme, correspondant tout au plus à une mineure, comportera donc une proportion plus élevée de chargés de cours. Toutefois, on laisse entendre que des mesures seront prises pour corriger cette situation quand le programme aura réellement pris son essor.

4. ÉVALUATION D'OPPORTUNITÉ

4.1 Opportunité culturelle

Ainsi que cela a été rappelé au point 2.1, dans son avis no 80.15 de 1981, le Conseil avait reconnu, de façon générale, l'opportunité d'implanter un programme de baccalauréat en langues modernes à l'Université du Québec à Chicoutimi. Cette démarche s'inscrit dans le rôle culturel que les universités doivent assumer. L'ouverture à des cultures étrangères, surtout à celles avec lesquelles un peuple a des contacts étroits, a toujours été un objectif de l'enseignement universitaire. De plus, la mondialisation des communications favorise l'interpénétration des cultures et les universités ne peuvent rester à l'écart de cette évolution. Pour assumer leur rôle en ce domaine, elles doivent développer des enseignements en langues étrangères, en littérature comparée, en linguistique appliquée et en analyse des civilisations. Le programme de baccalauréat en langues modernes suit cette orientation.

4.2 Opportunité socio-économique

Les experts consultés par le Comité des programmes n'ont pas été entièrement convaincus par les arguments présentés à l'appui de l'opportunité socio-économique de ce projet de programme. Les auteurs du projet voulaient établir des liens directs entre le profil de formation et l'exercice de certaines fonctions en traduction, en interprétariat, en tourisme et en diplomatie. Ces liens peuvent exister virtuellement, mais ils sont insuffisamment démontrés.

Il faut surtout souligner que les personnes qui voudront se servir de ce plan de formation pour accéder au marché du travail devront prendre des initiatives personnelles pour «vendre» leurs compétences. Elles devraient d'ailleurs être prévenues de cette éventualité avant de s'inscrire dans ce programme, qui est surtout orienté vers les besoins culturels de la personne,

soit en formation initiale, soit en perfectionnement. Ce programme ne saurait donner une formation professionnelle proprement dite dans les domaines d'activités évoqués précédemment. Cependant, la formation de base qu'il permet d'acquérir peut conduire le diplômé à des ouvertures assez diverses sur le marché du travail, particulièrement dans la région desservie par l'UQAC.

4.3 Opportunité institutionnelle

À l'Université du Québec à Chicoutimi, le champ d'études en langues et civilisations est encore en émergence. L'offre d'un programme de baccalauréat en langues modernes permettrait de consolider ce champ d'études qui, jusqu'à maintenant, était surtout orienté vers la formation des enseignants. Au-delà de l'enseignement de langues étrangères, il y a de multiples aspects de la linguistique, de la littérature comparée, de l'étude des institutions et des civilisations qui pourront profiter de l'essor de ce programme. Cette université attache beaucoup d'importance au développement de ce domaine du savoir.

Au sein de l'Université responsable, ce programme serait offert au titre d'un programme de baccalauréat spécialisé. Cependant, ce programme s'apparente davantage à un programme de majeure/mineure. Quelques experts ont même souligné que la liaison imposée d'une majeure en anglais et d'une mineure en espagnol n'est peut-être pas la formule idéale. Il est en effet plausible qu'un certain nombre d'étudiants veuillent associer l'apprentissage de la langue anglaise à tout autre chose qu'à l'étude de l'espagnol. Cela pourrait même être souhaitable, compte tenu de certaines orientations du marché du travail. Si cette constituante de l'Université du Québec pouvait offrir des programmes de baccalauréat composés d'une majeure et d'une mineure[4], on pourrait facilement concevoir qu'une majeure

---

4 *Outre les programmes de certificat, seuls les programmes de baccalauréat spécialisé sont autorisés par les règlements actuels des études de 1er cycle de l'Université du Québec; une unité constituante de l'Université du Québec ne peut donc pas offrir un programme de baccalauréat qui serait composé d'une majeure et d'une mineure.*

en anglais soit jumelée à une mineure en traduction, en tourisme, en administration, en relations publiques, en communications, tous des domaines d'activités vers lesquels on veut orienter les diplômés de ce programme. En imposant la formule du baccalauréat spécialisé, on se prive d'une souplesse pourtant bénéfique aux étudiants, ce qui serait d'ailleurs à vérifier pendant la phase d'expérimentation du programme.

Les prévisions d'inscription fournies au point 2.2 ne figuraient pas dans la troisième version du projet de baccalauréat en langues modernes. Elles ont été transmises ultérieurement à la demande du Comité des programmes. Ces prévisions, fondées sur les résultats d'un sondage réalisé auprès de divers groupes d'étudiants, révèlent que le programme pourrait accueillir, une fois sa période de rodage terminée, environ 60 étudiants. Ce chiffre - il s'agit du total des étudiants inscrits dans les 3 années du programme - est évidemment suffisant pour en justifier l'offre, d'autant plus que les ressources nouvelles demandées sont minimes. En effet, deux cours seulement seraient à créer et la demande de subvention de démarrage soumise dans le cadre du Volet I du Fonds de développement pédagogique ne prévoit pas l'embauche de nouveaux professeurs.

4.4 Opportunité systémique

En proposant un programme de baccalauréat en langues modernes, l'Université du Québec à Chicoutimi veut assumer sa vocation générale d'université et offrir un enseignement commun à l'ensemble des établissements. La plupart des universités offrent déjà des programmes de langues modernes, à but utilitaire ou à but culturel, analogues dans leur orientation et leur contenu. Il est donc normal que l'Université du Québec à Chicoutimi veuille suivre cette voie. Le besoin de personnes polyglottes et culturellement polyvalentes se fait sentir partout. Plusieurs experts soulignent même que la région desservie par l'Université du Québec à Chicoutimi est largement unilingue. Le programme de langues modernes viendrait donc combler une lacune.

De plus, les cours de ce programme peuvent apporter un complément intéressant à des étudiants d'autres programmes et d'autres cycles. Les cours de langues et de civilisations étrangères constituent souvent une ouverture culturelle recherchée par les étudiants. Les professeurs en ce domaine sont fréquemment appelés à collaborer avec les professeurs d'autres programmes. La «maîtrise des langages primordiaux» est un axe essentiel à l'équilibre de la formation universitaire de premier cycle.

5. CONCLUSION

Les objectifs du programme sont suffisamment explicites pour que les candidats sachent à l'avance quel profil de formation ils peuvent atteindre en s'y inscrivant. La structure, le contenu et les cheminements proposés sont réalistes et permettent d'atteindre les objectifs spécifiques. Même si diverses améliorations sont souhaitables, on peut augurer qu'elles interviendront en temps voulu, après une phase raisonnable d'expérimentation. La qualité du programme est donc suffisamment établie pour que l'université responsable puisse aller de l'avant avec ce projet.

L'opportunité de ce programme a déjà été reconnue. Le programme de baccalauréat en langues modernes répond à des besoins culturels évidents. La région desservie par l'Université du Québec à Chicoutimi a par ailleurs besoin de personnes qualifiées en langues étrangères. À l'instar des autres établissements universitaires, l'Université du Québec à Chicoutimi doit développer et maintenir un champ d'études dans les langues modernes, la linguistique et la littérature comparée pour assurer une ouverture sur les diverses civilisations. Le programme de baccalauréat en langues modernes s'inscrit dans la mission culturelle de l'université et suit une longue tradition universitaire.

6. RECOMMANDATION

ATTENDU la présentation par l'Université du Québec du projet d'un programme de baccalauréat en langues modernes éventuellement offert par l'Université du Québec à Chicoutimi;

ATTENDU que le Conseil des études de l'Université du Québec a reconnu la qualité de ce projet de programme;

ATTENDU que l'opportunité de ce programme avait déjà été reconnue par le Conseil des universités dans son avis no 80.15 de juin 1981;

CONSIDÉRANT que l'opportunité culturelle de ce programme est fondée;

CONSIDÉRANT que l'étude des langues et des civilisations fait partie de la vocation générale de toute université;

CONSIDÉRANT que ce programme répondrait à des besoins régionaux que l'Université du Québec à Chicoutimi souhaite satisfaire;

CONSIDÉRANT qu'un groupe substantiel d'étudiants a déjà manifesté de l'intérêt pour un tel programme;

CONSIDÉRANT que l'orientation du programme de baccalauréat en langues modernes est clairement définie;

CONSIDÉRANT que la structure, le contenu du programme et les cheminements proposés aux étudiants laissent augurer une atteinte véritable des objectifs visés;

CONSIDÉRANT que l'équipe professorale est qualifiée et apte à assurer un encadrement suffisant des étudiants;

CONSIDÉRANT que ce programme pourrait être offert à un coût minime;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

1. d'autoriser l'Université du Québec à implanter à l'UQAC, à titre expérimental pour cinq ans, son programme de baccalauréat en langues modernes;

2. d'accorder à l'Université du Québec la subvention demandée, dans le cadre du Volet I du Fonds de développement pédagogique, pour le démarrage de son nouveau programme;

3. de demander que le rapport d'évolution à transmettre au Comité des programmes à l'issue de la période expérimentale, en plus de comporter les éléments devant figurer dans tout rapport d'évolution, fasse état :

   3.1 de la manière dont le programme a répondu aux besoins culturels évoqués dans le dossier de présentation;

   3.2 du cheminement des diplômés au sortir du programme et des débouchés professionnels qui se sont offerts à eux;

   3.3 des avantages et des limites de la forme de programme de baccalauréat spécialisé qui a été retenue pour répondre aux besoins de formation.

Cet avis a été adopté lors de la 203e séance du Conseil des universités, tenue le 15 février 1990.